

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques d'électrophysiologie médicale (140.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Ahuntsic

Juin 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques d'électrophysiologie médicale* (140.A0) donné au Collège Ahuntsic s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Ahuntsic, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission en mars 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 20 et 21 septembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Ahuntsic et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M^{me} Louise Savard, conseillère pédagogique au Cégep de Chicoutimi, de M^{me} France St-Jean, enseignante en Techniques d'inhalothérapie au Collège de Rosemont et de M. Jasmin Parent, chef du Service d'électrophysiologie médicale, Centre hospitalier affilié universitaire de Québec. Le comité était assisté de M. Jean Perron, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège Ahuntsic est un établissement public d'enseignement collégial de Montréal fondé en 1967. Les programmes qu'il offre consistent en trois programmes d'études préuniversitaires, comportant dix profils particuliers, et en vingt-cinq programmes d'études techniques dans les domaines de la santé, de l'administration, des communications graphiques ainsi qu'en techniques physiques et en techniques humaines.

La population étudiante globale, à l'enseignement ordinaire, s'élevait, à l'automne 2003, à plus de 6 250 élèves à temps plein (dont 65 % au secteur technique). Le Collège Ahuntsic employait, au premier mars 2002, un peu plus de 900 personnes, dont environ 600 enseignants.

Le programme *Techniques d'électrophysiologie médicale*, défini par objectifs et standards, a été approuvé en juin 1998; c'est un programme exclusivement offert par le Collège Ahuntsic qui en a implanté la nouvelle version à la session d'automne 1999. Le programme, qui totalise 91 $\frac{1}{3}$ unités, comprend, à partir de la cinquième session, 30 semaines de stage en milieu hospitalier : quatre stages pratiques sur 26 $\frac{1}{2}$ semaines et trois stages d'observation. Le Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale est le maître d'œuvre du programme; de ce Département, relèvent deux programmes, chacun ayant sa propre responsable de coordination; en électrophysiologie médicale, il y a 16 enseignants. En hiver 2004, le Collège comptait 110 élèves dans le programme : 39 en première, 36 en deuxième et 35 en troisième année; les élèves de *Techniques d'électrophysiologie médicale* qui s'inscrivent pour la première fois au collégial ne constituent que 40 % de la population étudiante du programme. Le nombre total d'inscriptions, particulièrement faible des années 1996 à 1999 (en moyenne : 18 élèves par année), a connu une augmentation importante à partir de 2000 (en moyenne : 49 élèves par année, de 2000 à 2003).

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le programme *Techniques d'électrophysiologie médicale* a été évalué après la diplomation de deux cohortes d'élèves suivant l'implantation du programme révisé, selon une disposition de la *Politique de gestion des programmes*³. L'équipe d'évaluation, formée de deux enseignantes du programme, d'une conseillère pédagogique, du responsable du Service des programmes et du développement pédagogique et de la coordonnatrice des études techniques a produit un devis des travaux validé par une équipe d'évaluation élargie; ce devis précisait deux enjeux de l'évaluation, à savoir l'implantation et la mise en œuvre du programme et la réponse aux besoins du marché du travail. Afin de mieux tenir compte de la réalité du programme, ce dernier enjeu a été reformulé au cours de la démarche en un enjeu de la réussite. L'équipe d'évaluation a procédé à l'analyse des données réunies, rédigé le rapport et recommandé des modifications à apporter pour améliorer le programme. Les travaux se sont déroulés sur une période de quatre mois. La Commission constate que certaines analyses auraient pu être davantage approfondies, mais elle comprend que celles-ci le seront dans le suivi que le Collège apporte à son évaluation.

Les critères d'évaluation utilisés par le Collège comprennent ceux que la Commission avait demandé aux collèges d'utiliser dans l'évaluation de leur programme.

Le Collège a fait des enquêtes auprès d'employeurs de ses diplômés, de maîtres de stage, de diplômés, du personnel enseignant et technique de la formation spécifique et des élèves des trois niveaux afin de connaître leur opinion sur la mise en œuvre du programme et sur la formation donnée.

Dans le rapport d'évaluation, la composante de la formation générale à l'intérieur du programme est peu prise en compte puisque le Collège n'a pas analysé les plans de cours de cette composante, n'a pas évalué l'incidence des cours de formation générale sur la charge de travail, sur la réussite et la persistance aux études, ni jugé de l'intégration des intentions éducatives de la formation générale à l'épreuve synthèse de programme. Toutefois, il y avait une représentante de la table de concertation de la formation générale au sein de l'équipe d'évaluation élargie, laquelle a validé à la fois le devis et le rapport d'évaluation. Les représentants des disciplines de la formation générale avaient donc l'occasion d'influer sur les travaux et sur leurs résultats.

Les années scolaires de 1999 à 2002 constituent les années de référence de l'évaluation.

3. Cette politique intègre la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le programme *Techniques d'électrophysiologie médicale* a été développé à partir de données issues de l'analyse de la situation de travail de 1995. Pour suivre l'évolution des besoins du marché du travail, le Collège utilise l'information qu'il obtient des différents milieux de stage que fréquentent ses élèves et que visitent régulièrement ses enseignants; ceux-ci se préoccupent de répondre aux attentes et aux besoins des milieux de travail et d'adapter le programme en conséquence. Ces ajustements ne sont pas, toutefois, sans alourdir le programme : on ajoute de nouveaux apprentissages sans rien retrancher du programme. Les enseignants auraient avantage à mieux se concerter afin de pondérer les besoins en tenant compte de l'effet qu'auraient sur le programme les aménagements qu'ils veulent y apporter.

Par ailleurs, cette veille des besoins, pratiquée dans les milieux de stage, demeure partielle parce qu'elle ne couvre pas toutes les régions du Québec de sorte que les besoins des régions où ne se tient aucun stage ne sont pas évalués. Comme le programme *Techniques d'électrophysiologie médicale* n'est donné, dans tout le Québec, qu'au Collège Ahuntsic, il devient d'autant plus important que celui-ci systématise l'information relative aux besoins de l'ensemble du marché du travail et le traitement de cette information. La Commission **suggère** donc au Collège de systématiser ses liens avec les employeurs répartis sur l'ensemble du territoire québécois afin de pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble du territoire québécois.

L'un des besoins du marché du travail concerne la disponibilité d'un nombre suffisant de techniciens en électrophysiologie médicale. Le Collège mentionne que, selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, il y aurait eu un manque d'une centaine de techniciens en 2016 si le nombre d'admissions dans le programme ne s'était accru. Il indique lui-même, dans un document qu'il produit sur la relance de ses diplômés, que « *ce sont les*

hôpitaux des régions plus que les grands centres urbains qui souffrent de la situation⁴ ». Le Collège répond aux besoins du marché en augmentant le nombre d'admissions tout en veillant à l'admission d'élèves provenant des différentes régions du Québec. Dans ce contexte, la réussite des élèves admis dans le programme constitue un enjeu aussi important que l'augmentation du nombre d'inscriptions.

Les enseignants établissent des liens avec les diplômés : ils retrouveront plusieurs de ces diplômés dans les milieux de stage, peut-être même comme maîtres de stage. En effectuant la relance de ses diplômés, le Collège a instauré un mécanisme de liaison avec ceux-ci qui lui permet non seulement d'obtenir des informations sur leur situation d'emploi, mais également sur leurs postes et leurs tâches, les aptitudes professionnelles et personnelles mentionnées par les diplômés eux-mêmes et certains autres renseignements (état du placement dans les grands centres et en région; lien entre le stage et l'emploi; temps partiel volontairement choisi ou non). Cette relance, au Collège Ahuntsic, est effectuée pour l'ensemble des programmes techniques du Collège.

Dans le cadre de cette relance, le Collège a pu joindre par téléphone entre 90 et 95 % des finissants qui ont diplômé lors des sessions d'automne 2003 et d'hiver 2004. Tous ceux d'automne 2003, avec qui le Collège a pu prendre contact, ont obtenu, au cours des six mois suivant la fin de leurs études, un emploi à temps complet dans leur domaine d'études, ce qui est également le cas de 86 % des diplômés d'hiver 2004⁵.

La Commission considère que le programme répond aux besoins du marché du travail ainsi qu'aux attentes des élèves; elle considère comme ses points forts la réponse aux besoins de main-d'œuvre et les mécanismes de liaison que le Collège a développés avec ses diplômés, particulièrement grâce à la relance qu'il effectue auprès des diplômés de chacun de ses programmes.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation entre elles au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

4. COLLÈGE AHUNTSIC, *Situation du placement, promotion 2004 – Relance des finissantes et finissants du secteur technique au Collège Ahuntsic*, s.d., p. 13.

5. Le Collège précise, toutefois, que les diplômés qui travaillent dans leur domaine d'études, à temps partiel, et qui constituent 14 % des diplômés d'automne 2003 ayant répondu à l'enquête, le font par choix.

L'examen que le Collège a fait des plans de cours du programme lui a permis de s'assurer que le devis ministériel était respecté dans les objectifs d'apprentissage des cours, dans le calcul des unités et dans la pondération. L'enquête menée auprès des élèves et des maîtres de stage confirmant que les plans de cours étaient respectés, il en résulte que les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours qui le composent. Certains problèmes sont toutefois ressortis des plans des cours d'informatique et de physique : l'application de ces disciplines à l'électrophysiologie médicale est apparue insuffisante pour les employeurs, les diplômés et les maîtres de stage. Le Département maître d'œuvre du programme a fait une démarche auprès des départements responsables des disciplines contributives afin que ceux-ci adaptent l'enseignement et l'apprentissage des compétences à la discipline d'électrophysiologie médicale. Des suites satisfaisantes furent apportées dans les cours relevant du Département de physique et de celui de psychologie. Par contre, l'examen des plans de cours consultés lors de la visite démontre que les cours donnés par les Départements de biologie et, plus particulièrement, d'informatique pourraient mieux s'appliquer au développement des compétences en électrophysiologie médicale et, ainsi, avoir des effets bénéfiques sur la motivation des élèves qui en verraient mieux la pertinence.

Le Collège ne fait aucune analyse des plans de cours de la formation générale. Toutefois, lors de la visite à l'établissement, la Commission a pu constater les efforts d'enseignants, particulièrement de français et d'anglais, pour adapter leur cours au programme.

Par ailleurs, le Collège a interrogé des employeurs, maîtres de stage, diplômés, enseignants et finissants sur leur appréciation de l'atteinte des compétences en fonction des besoins du marché du travail. Tous considéraient que les compétences développées dans le programme satisfaisaient généralement aux besoins, mais le Collège a pu noter une certaine divergence en ce qui concernait l'importance relative à accorder à quelques compétences, ce qui devrait amener le Département, comme il se propose de le faire, à approfondir l'analyse des réponses à ses enquêtes et à apporter les ajustements qui s'imposent.

C'est en se guidant sur les commentaires issus des milieux d'emploi que le Collège évalue l'importance à accorder aux différents domaines de l'électrophysiologie médicale (électrophysiologie cérébrale, cardiaque, neuromusculaire, labyrinthique, etc.). C'est ainsi qu'à la suite des observations qui lui ont été faites, le Collège, dans son plan d'action, se propose de « *revoir la répartition globale du temps accordé à chacun des domaines et y apporter les ajustements nécessaires* ».

L'ordonnancement des activités d'apprentissage favorise la progression des apprentissages. Le premier cours d'électrophysiologie médicale, qui constitue une introduction à la discipline, est donné en première session et permet de bien informer les élèves sur les objectifs et les exigences du programme. Les plans de cours leur permettent de prendre connaissance des exigences des activités d'apprentissage. Les cours de la première année du programme, outre ceux de la formation générale, comprennent les cours des disciplines contributives (physique, informatique, biologie, psychologie), un cours d'introduction à l'électrophysiologie médicale, un cours de préparation du patient avec stage d'observation. À part les cours de formation générale, la deuxième année ne comprend que des cours d'électrophysiologie médicale, alors que la dernière année est réservée presque exclusivement aux stages cliniques. La formation se fait donc graduellement, allant de l'apprentissage de la théorie à celui de la pratique, du général au spécifique. Notons également que l'enseignement de l'électrophysiologie médicale est organisé par domaines.

Dans son autoévaluation du programme, le Collège fait ressortir que les élèves considèrent, dans une forte proportion, que les cours suivent un ordre logique (79 % des répondants), qu'il existe des liens entre eux (84 %), que les connaissances et habiletés acquises servent dans d'autres cours (88 %).

Le Collège relève toutefois certains problèmes : en première année, il y a peu de cours de la discipline d'électrophysiologie médicale et, au moment de l'évaluation, les cours des disciplines contributives étaient peu appliqués à l'électrophysiologie. Compte tenu de l'importance de la première année pour la persistance dans le programme, la Commission encourage le Collège à donner suite à son intention d'assurer « *des apprentissages plus appliqués et plus approfondis pour les cours de 1^{re} année* ». En deuxième année, on trouve beaucoup de cours associés⁶, ce qui représente une contrainte pour les élèves qui, éprouvant certaines difficultés financières, familiales ou personnelles, ne peuvent ainsi opter pour un parcours allégé. Le Collège veut examiner ces conditions afin d'assouplir le cheminement scolaire de ses élèves. Par ailleurs, le Collège a déjà entrepris d'éliminer certaines redondances qu'il a pu constater entre les cours, notamment en adoptant dans les plans de cours une programmation détaillée et en favorisant la concertation entre les enseignants.

Les élèves, tout autant que les diplômés et que les enseignants, sont, dans une forte proportion, d'avis que la charge de travail n'est pas bien équilibrée d'une année à l'autre et surtout entre la première et la deuxième année. Ce sentiment de déséquilibre est particulièrement perçu par les élèves du programme qui s'étaient préalablement inscrits dans un autre programme et qui, ayant déjà suivi et réussi plusieurs des cours de la

6. Il s'agit de cours liés par leur contenu et devant être suivis durant la même session.

formation générale, ont une première année allégée; la proportion de ces élèves (60 % de la population étudiante du programme) est importante. La Commission invite le Collège à examiner la charge de travail des élèves d'une année à l'autre en tenant compte des caractéristiques de sa population étudiante. Nul doute que le Collège, en consolidant la concertation entre les enseignants, comme eux-mêmes le souhaitent, améliorera cet aspect du programme.

Malgré les quelques points soulevés, la Commission considère que le programme *Techniques d'électrophysiologie médicale*, tel que le met en œuvre, le Collège est dans son ensemble cohérent et que ce dernier a déjà entrepris ou a l'intention d'apporter des correctifs à certains éléments de son programme que son évaluation lui a permis de relever.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les diverses composantes du programme, comme les cours théoriques, les laboratoires et les stages de la formation spécifique sont de façon générale adaptées aux objectifs du programme. Les stages font particulièrement l'objet d'attention afin qu'ils conviennent bien aux objectifs du programme et à l'importance relative qu'on leur attribue.

Les méthodes pédagogiques, particulièrement dans les cours d'électrophysiologie médicale, sont adaptées à la fois aux objectifs du programme et aux caractéristiques des élèves de même que les activités d'apprentissage sont organisées en fonction des stages et de la situation des élèves (cours intensifs, par exemple). Les élèves interrogés à ce sujet sont, dans une forte proportion, satisfaits des méthodes pédagogiques des cours théoriques et plus encore des activités de laboratoire dont ils considèrent qu'elles favorisent l'atteinte des objectifs visés. En raison de commentaires des élèves sur les efforts déployés pour soutenir leur motivation et leur persévérance aux études, les enseignants ont suivi une formation sur la motivation des élèves. La Commission considère que les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et adaptées aux caractéristiques des élèves et encourage les enseignants à poursuivre leurs efforts afin de rendre ces méthodes pédagogiques plus efficaces encore et plus motivantes pour les élèves.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

L'examen des plans de cours et des instruments d'évaluation a permis à la Commission de constater que la maîtrise de chacune des compétences du programme est évaluée. Les élèves et les diplômés sont satisfaits des pratiques d'évaluation des apprentissages : 83 % des élèves et 85 % des diplômés ayant répondu à l'enquête considèrent que les moyens d'évaluation sont suffisants et adéquats et, respectivement, 88 % et 81 % que ces évaluations favorisent leurs apprentissages; cependant, une assez forte proportion (31 % des élèves et 54 % des diplômés) est d'avis que les critères d'évaluation ne sont pas justes ni équitables. Cette insatisfaction que relève le Collège concerne principalement l'évaluation sommative des stages, à laquelle les répondants reprochent le manque de cohérence entre les pratiques des divers intervenants et le manque d'homogénéité des critères utilisés. Les enseignants rencontrés ont précisé que c'était particulièrement la pratique des enseignants plutôt que celle des maîtres de stage qui posait problème; depuis l'évaluation du programme, ils ont apporté certains correctifs en se concertant sur les exigences et en modifiant, en conséquence, leurs outils d'évaluation des stages. De plus, selon le plan d'action établi à la suite de l'évaluation du programme, des activités de concertation des enseignants portant sur l'évaluation des apprentissages doivent se poursuivre de façon continue. La Commission *suggère* au Collège, à la suite de ses travaux, de s'assurer que, particulièrement pour les stages, tous les évaluateurs mesurent correctement et de façon équivalente l'atteinte des compétences. Cette question revêt une importance d'autant plus grande que la réussite des deux stages cliniques constitue la réussite de l'épreuve synthèse de programme.

Par ailleurs, le Collège mentionne dans son rapport que les enseignants du programme n'ont pas eu de formation sur l'évaluation des apprentissages selon l'approche par compétences lors de l'implantation du programme défini en objectifs et standards; la Commission engage le Collège à veiller à ce que ses enseignants disposent des connaissances et des outils leur permettant de bien évaluer les apprentissages des élèves.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

La problématique du recrutement des élèves en électrophysiologie médicale est double : le Collège doit être à même d'attirer de futurs techniciens en électrophysiologie médicale en nombre suffisant pour satisfaire aux besoins d'une part et, d'autre part, de les recruter à travers tout le Québec, en raison de la dimension provinciale du programme. Il est donc nécessaire que le Collège adopte une stratégie de recrutement efficace lui permettant d'aller chercher le nombre nécessaire d'élèves qui soient également aptes à réussir leurs études et tenant compte de l'attraction du programme sur une clientèle ayant des antécédents collégiaux.

Le Collège fait état du nombre de demandes d'admission de 1993 à 2002. De 1993 à 1995, l'augmentation du nombre de demandes est forte (plus de 110 %) puis ce nombre diminue très nettement en 1997, comme ce fut le cas pour les autres programmes du domaine de la santé, et fluctue d'une année à l'autre de 1997 à 2002. Le Collège n'a pas abordé dans son rapport cette question de la fluctuation du nombre de demandes d'admission. La Commission l'invite à rechercher les causes de la diminution périodique du nombre de demandes d'admission.

Les données que fournit le Collège sur les taux de réussite des cours à la première session, de réinscription à la troisième session et de diplomation dans la durée prévue cumulent celles des cohortes A et B. Le Collège se dit satisfait des résultats obtenus qu'il considère tous supérieurs aux taux correspondants de l'ensemble de ses élèves des programmes techniques.

Les épreuves synthèses de programme (ESP), au Collège Ahuntsic, consistent en activités synthèses rattachées à un ou plusieurs cours. Les deux stages cliniques de la troisième année constituent les cours porteurs de l'ESP; la réussite de l'épreuve synthèse de programme résulte de la réussite de ces deux cours. Les stages visent l'atteinte de 13 des 22 compétences du programme essentiellement liées aux différents types d'examen pratiqués dans tous les domaines de l'électrophysiologie médicale prévus au programme et à l'analyse des données obtenues. Malgré le fait que la table de concertation de la formation générale ait établi une liste de compétences transférables, l'ESP en électrophysiologie médicale n'intègre pas encore les intentions éducatives de la formation générale. Le Collège se propose, dans son plan d'action, de revoir l'importance accordée à chaque domaine (question abordée au chapitre de la cohérence), ce qui aura une incidence immédiate sur les contenus enseignés et sur ce que doit prendre en compte l'ESP. Considérant ces éléments, la Commission **suggère** au Collège de mettre à jour l'ESP du programme d'électrophysiologie médicale en veillant à ce que cette épreuve repose sur la vision commune qu'ont les enseignants des compétences du diplômé qu'ils veulent former et en veillant à ce qu'elle intègre les compétences transversales de la formation générale.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels, soit l'adéquation des ressources et l'encadrement et le soutien à l'apprentissage.

L'adéquation des ressources

Étant donné l'augmentation de la population étudiante dans ce programme (qui est passée de 50-60 élèves en 1999 à 110 en 2004), de nouvelles ressources se sont ajoutées au personnel enseignant en place. L'implantation et la mise en œuvre du nouveau programme ont nécessité le perfectionnement tant professionnel que pédagogique des enseignants; le rapport indique que des besoins de perfectionnement demeurent et la Commission encourage le Collège à donner suite à la recommandation comprise dans le rapport d'autoévaluation relativement à l'analyse des besoins de perfectionnement et aux suites à y donner.

L'augmentation de la population étudiante a eu aussi des conséquences sur les ressources matérielles, notamment sur les locaux qui, dans le rapport, sont considérés insuffisants. Lors de sa visite des lieux, la Commission a pu constater les améliorations apportées aux différents locaux occupés par le programme depuis l'autoévaluation pour répondre aux besoins (laboratoires et salles de cours; bureaux des enseignants) de sorte qu'elle juge que l'aménagement des locaux favorise l'apprentissage des élèves.

L'encadrement et le soutien à l'apprentissage

Le Collège aborde brièvement le soutien à l'apprentissage offert aux élèves du programme. Une enquête menée auprès de ceux-ci fait ressortir que moins de 60 % d'entre eux font appel aux enseignants en dehors des heures de cours. Ils considèrent, toutefois, dans une très forte proportion (91 %) que les enseignants sont disponibles. Les diplômés (77 %) et les élèves (83 %) jugent que l'encadrement offert répond à leurs besoins. Le Département assure un suivi particulier des élèves de première session : dès la première évaluation, la responsable départementale rencontre tous les enseignants afin d'être à même de juger des résultats obtenus et de prendre les dispositions pour contrer les échecs, notamment en dirigeant vers les ressources adéquates les élèves qui ont besoin d'encadrement ou de soutien. La Commission souligne l'intérêt de ce type de suivi des élèves.

Plan d'action

Le Collège a établi un plan d'action qui reprend chacune des recommandations que le comité d'autoévaluation a inscrites dans le rapport. Les responsabilités des actions à entreprendre (sous la supervision de la coordonnatrice de l'enseignement technique), l'échéancier et l'état d'avancement des travaux sont spécifiés en regard de chaque action. Le plan d'action devrait permettre au Collège, de façon générale et en considérant les améliorations que propose ici la Commission, d'améliorer son programme.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques d'électrophysiologie médicale* du Collège Ahuntsic est de qualité.

Comme points forts du programme, la Commission a noté son adaptation aux besoins du marché du travail, la réussite des élèves et leur taux de placement, l'engagement des enseignants, le suivi des élèves de première session et le souci du Collège d'aménager un environnement qui favorise l'apprentissage des élèves.

Le Collège aurait avantage, cependant, à systématiser ses liens avec les employeurs répartis sur l'ensemble du territoire québécois; à s'assurer que les pratiques d'évaluation, particulièrement celles qui sont appliquées dans les stages, favorisent l'équité; à mettre à jour l'ESP du programme d'électrophysiologie médicale.

Les suites de l'évaluation

En faisant part à la Commission de ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège Ahuntsic l'informe de l'état de réalisation du plan d'action qu'il a élaboré à la suite de l'évaluation de son programme. C'est ainsi que l'on peut voir que le Collège a entrepris certaines actions relatives à l'évaluation des stages, qui fait l'objet d'une suggestion de la part de la Commission, et entend poursuivre cette démarche de façon continue.

Pour donner suite aux deux autres suggestions, il prévoit également intégrer à son plan d'action des mesures visant à systématiser ses liens avec les employeurs et à mettre à jour l'épreuve synthèse du programme. Il prend en compte les deux invitations de la Commission concernant la charge de travail et la fluctuation du nombre de demandes d'admission en examinant ces questions à l'intérieur de son plan d'action.

Le Collège informe également la Commission qu'il compte intégrer davantage de questions relatives à la composante de la formation générale dans les enquêtes qu'il mène auprès de ses élèves et de ses diplômés lors de ses évaluations de programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur